

Règlement Qualification COUPE DU MONDE ITSF



Valable à partir de :

Coupe du monde 2023 (approuvé à l'Assemblée des délégués de la STF le 13 juin 2021)

Créé le :

20 avril 2021

Créé par :

groupe de travail STF Qualification COUPE DU MONDE ITSF
(Pascal Nater, Christoph Zimmermann, Lukas Bärtsch, Manuel Ragonesi, Adrian Schuler)

Table des matières

1. Introduction.....	3
2. Situation initiale	3
3. Exigences de base pour la qualification	3
4. Qualification par la voie de l'ITSF	3
5. Qualification par la voie de la STF (Championnat suisse)	4
5.1. Attribution des jokers	4
5.2. Règlement de substitution	5
6. Autres disciplines.....	6
6.1 Doubles juniors / doubles seniors / compétitions pour handicapés et autres disciplines non mentionnées dans le règlement.	6
6.2 Double classique	6
7. Enregistrement et désenregistrement auprès du STF et nominations.....	7
8. Autre.....	7

1. Introduction

Le but de ce document est de définir comment les joueurs peuvent se qualifier pour la COUPE DU MONDE de la International Table Soccer Federation (ITSF), qui a lieu tous les 2 ans, et comment se déroule le processus.

Le document est rédigé en allemand. La version allemande est considérée comme l'original, tant à l'oral qu'à l'écrit. Les versions dans d'autres langues sont produites au moyen de la traduction électronique.

2. Situation initiale

L'ITSF attribue un certain nombre de places de départ pour diverses compétitions par COUPE DU MONDE ITSF. Ce nombre peut changer par COUPE DU MONDE ITSF, par exemple, il dépend du nombre de joueurs licenciés, etc.

Outre le certain nombre de wildcards que la Swiss Tablesoccer Federation (STF) peut attribuer, il est possible de se qualifier via une voie ITSF, par exemple en se classant parmi les meilleurs lors d'une World Series (WS) dans les deux années précédant la COUPE DU MONDE ITSF. Ces modes de qualification seront communiqués par l'ITSF. Une telle qualification via l'ITSF - si la place de départ est occupée - augmente ainsi le contingent de joueurs que la STF peut signaler à l'ITSF.

3. Exigences de base pour la qualification

Pour toutes les qualifications, il est nécessaire que l'ITSF et la STF accordent l'éligibilité à la COUPE DU MONDE ITSF.

Tous les joueurs qui se qualifient via ITSF ou STF doivent également jouer sous le drapeau suisse, sinon ils perdront leur place de départ.

La participation n'est possible que dans une seule tranche d'âge.

4. Qualification par la voie de l'ITSF

Si les joueurs se qualifient par la voie de l'ITSF, les règles suivantes s'appliquent :

- La qualification via une voie ITSF est prioritaire sur la voie STF (Championnat suisse).
- Dans les compétitions en double, les joueurs *doivent* concourir dans la même formation à la COUPE DU MONDE ITSF.
- Les joueurs qualifiés via ITSF dans les épreuves de double, qui ne participent pas dans cette formation à la COUPE DU MONDE ITSF pour l'épreuve correspondante, ne sont pas autorisés à participer, même s'ils se sont qualifiés (en plus) via la voie STF (avec un autre partenaire). La seule exception est que si un joueur de l'équipe, qui s'est qualifiée par la voie de l'ITSF, est complètement empêché de participer à la COUPE DU MONDE ITSF (c'est-à-dire qu'il ne peut jouer dans aucune autre compétition, y compris celle de l'équipe nationale), le joueur restant à la possibilité de se qualifier avec un autre partenaire par la voie de l'ITSF.

5. Qualification par la voie de la STF (Championnat suisse)

Le nombre de joueurs pouvant se qualifier par la voie STF dépend du nombre de wildcards dont dispose la STF. Le nombre de wildcards varie selon la COUPE DU MONDE ITSF. L'idée est qu'au moins les Champions suisses des deux années précédant la COUPE DU MONDE ITSF des compétitions respectives soient qualifiés.

5.1. Attribution des jokers

Pour les compétitions de la COUPE DU MONDE ITSF, qui se déroulent dans le cadre des Championnats suisses, les joueurs ou les équipes se qualifient en fonction du nombre de wildcards (WC) disponibles. Cela se fera selon les règles suivantes :

Note : Si des disciplines sont jouées à la COUPE DU MONDE ITSF qui *ne sont pas* jouées aux Championnats suisses, voir point 6.

	2 WC	3 WC	4 WC	5 WC	6 WC	7 WC	etc.
Championnat Suisse Année 1	Rang 1	Rang 1	Rang 1 + 2	Rang 1 + 2	Rang 1 - 3	Rang 1 - 3	...
Championnat Suisse Année 2	Rang 1	Rang 1 + 2	Rang 1 + 2	Rang 1 - 3	Rang 1 - 3	Rang 1 - 4	...

- Les joueurs qui se qualifient dans les épreuves de double doivent également participer dans la même formation à la COUPE DU MONDE ITSF, sinon ils perdront leur place de départ.
- *Lors de l'inscription aux Championnats suisses*, un joueur ou une équipe doit décider si, en cas de classement au prochain Championnat suisse, qui serait suffisant pour se qualifier pour la COUPE DU MONDE ITSF, cette place de départ sera également prise.
- Si une équipe décide de prendre la place de départ lors de l'inscription aux Championnats suisses, une place de départ de la même compétition obtenue au Championnat suisse précédent est perdue (il n'y a pas de droit de vote/choix de partenaire). La seule exception est que si un joueur de l'équipe, qui s'est qualifiée via la STF, est complètement empêché de jouer à la COUPE DU MONDE ITSF (c'est-à-dire qu'il ne peut jouer aucune autre compétition, y compris l'équipe nationale), le joueur restant a la possibilité de se qualifier avec un autre partenaire à l'autre Championnat suisse.

5.2. Règlement de substitution

- Les joueurs ou les équipes peuvent se qualifier en tant que remplaçants pour des raisons telles que:
 - Un joueur ou une équipe décide de ne pas participer à la COUPE DU MONDE ITSF ou est empêché de participer.
 - Un joueur ou une équipe s'est déjà qualifié(e) dans l'autre Championnat suisse.
 - Des wildcards supplémentaires sont disponibles pour le STF parce que des joueurs ou des équipes se sont qualifiés par la voie de l'ITSF.
- Les remplaçants sont définis jusqu'au 4ème grade inclus dans l'ordre suivant :
 - a) Le grade le plus élevé non encore qualifié des deux Championnats suisses.
 - b) Pour les équipes qui ont obtenu le même classement :
D'abord l'équipe la mieux classée du 2ème Championnat suisse, puis l'équipe la mieux classée du 1er Championnat suisse.
- Si des joueurs ou des équipes jusqu'au 4e rang inclus des deux Championnats suisses sont montés en grade et que toutes les wildcards n'ont pas encore été attribuées, les participants supplémentaires seront définis par les montées supplémentaires du **2ème Championnat suisse des rangs 5 à 8 inclus**, comme suit :
 - a) Si les autres places du 5ème rang d'une compétition ne sont pas jouées lors du Championnat suisse :
Les joueurs classés au 5e rang qui ont le meilleur classement dans la liste de classement STF de la saison 2 montent (dans les compétitions en double, les points des joueurs sont additionnés). Si le nombre de points est exactement le même, le plus grand nombre de victoires de la saison STS sera valable, si ce nombre est également le même, le meilleur classement dans le classement ITSF correspondant sera décisif. Si d'autres wildcards doivent encore être attribuées, elles seront déterminées conformément à l'article 8 du présent règlement.
 - b) Si les places supplémentaires à partir du 5ème rang d'une compétition sont jouées lors du Championnat suisse :
Selon le classement le plus élevé ; en cas de classement égal : dans le sens du paragraphe ci-dessus (classement le plus élevé du classement STF saison 2).

6. Autres disciplines

6.1 Doubles juniors / doubles seniors / compétitions pour handicapés et autres disciplines non mentionnées dans le règlement.

(sauf les doubles classiques, voir point 6.2.)

- Si les compétitions correspondantes sont jouées lors des Championnats suisses, les joueurs et les équipes se qualifient selon les règles de qualification des articles 4 et 5.
- Si les compétitions correspondantes **ne sont pas jouées lors des Championnats suisses**, des wildcards seront attribuées conformément au chiffre 8.

6.2 Double classique

Voie ITSF:

- Les joueurs qualifiés par la voie du double classique ITSF *doivent* concourir dans la même formation lors de la COUPE DU MONDE ITSF.
- Les joueurs qualifiés en Double Classique par la voie ITSF, qui ne participent pas dans cette formation à la COUPE DU MONDE ITSF pour l'épreuve correspondante, ne peuvent pas participer même s'ils se sont (en plus) qualifiés par la voie STF (avec un autre partenaire). La seule exception est que si un joueur de l'équipe, qui s'est qualifiée via l'ITSF, est complètement empêché de participer à la COUPE DU MONDE ITSF (c'est-à-dire qu'il ne peut pas jouer dans une autre compétition, y compris l'équipe nationale), le joueur restant a la possibilité de se qualifier avec un autre partenaire via la voie STF.

Voie STF :

- La qualification par la voie STF est basée sur les résultats des Championnats suisses dans les disciplines du double féminin et du double masculin. En fonction du nombre de jokers, les joueurs se qualifient selon le tableau suivant :

	2 WC	3 WC	4 WC	5 WC	6 WC	7 WC	etc.
Championnat Suisse Année 1	Rang 1	Rang 1	Rang 1 + 2	Rang 1 + 2	Rang 1 - 3	Rang 1 - 3	...
Championnat Suisse Année 2	Rang 1	Rang 1 + 2	Rang 1 + 2	Rang 1 - 3	Rang 1 - 3	Rang 1 - 4	...

- Ces équipes, qui se sont qualifiées sur la voie STF, ont le choix de concourir dans la même formation également dans la discipline Double Classique.
- *Lors de l'inscription aux Championnats suisses*, un joueur ou une équipe doit décider si, en cas de classement au prochaine Championnat suisse, qui serait suffisant pour se qualifier pour la COUPE DU MONDE ITSF, cette place de départ sera également prise.
- Si une équipe décide de prendre la place de départ lors de l'inscription au Championnat suisse, une place de départ de la même compétition obtenue au Championnat suisse précédent est perdue (il n'y a pas de droit de vote/choix de partenaire).

La seule exception est que si un joueur de l'équipe, qui s'est qualifiée via STF, est complètement empêché de jouer à la COUPE DU MONDE ITSF (c'est-à-dire qu'il ne peut jouer aucune autre compétition, y compris l'équipe nationale), le joueur restant a la possibilité de se qualifier avec un autre partenaire à l'autre Championnat suisse.

- Les équipes doivent décider jusqu'à la date limite selon le paragraphe 7. Si des équipes décident de ne pas participer à la discipline des doubles classiques ou s'il reste des places de départ à attribuer, les participants seront définis conformément à l'article 8.

7. Enregistrement et désenregistrement auprès du STF et nominations

Après le 2ème Championnat suisse, le joueur ou l'équipe dispose de 10 jours (calculés à partir du jour suivant le Championnat suisse) pour **s'inscrire ou se désinscrire** de la COUPE DU MONDE ITSF par épreuve.

Il est de la responsabilité des joueurs / équipes de s'inscrire ou de se désinscrire dans ce délai. Si la date limite d'inscription/radiation n'est pas respectée, les places de départ seront perdues et les joueurs/équipes monteront en grade conformément au point 5.2, "Règlement de substitution". Si d'autres jokers sont disponibles, ils seront attribués selon le point 8.

Les annulations à court terme après la nomination définitive (généralement environ 30 jours après la 2ème Championnat suisse) seront traitées conformément à la clause 8.

La STF rapporte les nominations à l'ITSF.

8. Autre

Dans le cas des situations explicitement mentionnées et dans le cas d'autres constellations qui ne sont pas couvertes par ce règlement ou dans le cas de changements à court terme, inévitables, le conseil d'administration de la STF décide de la manière de procéder et à qui les places (restantes) seront attribuées. Le conseil d'administration de la STF peut désigner un comité (par exemple, une commission des sports) ou une personne (par exemple, le responsable des sports de compétition de la STF) qui sera chargé de cette tâche.